



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DU PUY-EN-VELAY

PROJET DE MODIFICATION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR SAUVEGARDÉ DU PUY-EN-VELAY

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° BCTE/2023-136 du 4 décembre 2023, le projet de modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé du Puy-en-Velay, sera soumis aux formalités de l'enquête publique, pendant 33 jours, du lundi 8 janvier 2024 à 14 heures au vendredi 9 février 2024 à 17 heures.

Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier relatif à l'enquête publique au service urbanisme de la commune du Puy-en-Velay, situé 16, place de la Libération - 43000 Le Puy-en-Velay aux heures habituelles d'ouverture du service : du lundi au vendredi de 14 heures à 17 heures. Le dossier sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'État : www.haute-loire.gouv.fr rubrique *Publications - Enquêtes publiques – Autres enquêtes publiques*.

Toute information complémentaire sur le dossier peut être obtenue auprès de Monsieur Nicolas CARON ou Mme Orane LELEUX au service Aménagement, Habitat et Urbanisme de la ville du Puy-en-Velay - téléphone : 04 71 04 07 92.

Mme Marie-Line Vanhille a été désignée commissaire enquêtrice. Elle recevra les observations du public, au service urbanisme de la ville du Puy-en-Velay, situé 16, place de la Libération au Le Puy-en-Velay les :

- lundi 8 janvier 2024, de 14 heures à 17 heures
- lundi 22 janvier 2024, de 14 heures à 17 heures
- vendredi 9 février 2024, de 14 heures à 17 heures

De plus, les observations du public pourront être, soit :

- consignées sur le registre d'enquête déposé à cet effet au service urbanisme de la commune du Puy-en-Velay : 16, place de la Libération - 43000 Le Puy-en-Velay
- adressées à la commissaire enquêtrice au service urbanisme de la commune du Puy-en-Velay situé 16, place de la Libération - 43000 Le Puy-en-Velay
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante :
pref-ep-psmvlepu23@haute-loire.gouv.fr

Toute observation formulée avant le 8 janvier 2024 à 14 heures ou après le 9 février 2024 à 17 heures ne sera pas prise en compte, quel que soit son mode de dépôt

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera tenue à la disposition du public au service urbanisme de la ville du Puy-en-Velay, situé 16, place de la Libération au Puy-en-Velay et à la Préfecture de Haute-Loire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure d'enquête publique, le préfet de la Haute-Loire prononcera l'autorisation ou le refus de la modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé du Puy-en-Velay.